

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mercredi 23 Mai 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	3
IV - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	4
V - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA FIXATION DU MONTANT DE L'IRL	5
VI - DISSOLUTION DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	5
QUESTIONS DIVERSES	6

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 23 Mai 2018 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge (arrivé à 20H35) – ROUX Jean-Pierre – SIRVIN Jean - TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. BERNARD Philippe (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) - Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme MARTIN Laurence) – Mme NIEL Marie-Thérèse - (Procuration à Mme DATO Élisabeth) – Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) - M. ROUX Philippe (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre)

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 Avril 2018

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 Avril 2018 est approuvé par 27 voix "Pour" et 1 "Refus de vote", celui de Jean SIRVIN qui précise qu'il était absent lors de la séance du 04 Avril 2018.

XXXXX 20H35 Arrivée de Serge POUECH XXXXX

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.
Monsieur le Maire commente les trois décisions suivantes :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2018-007	Choix de Bureau 30 - Mise à disposition maintenance de photocopieurs numériques pour les services municipaux. (Marché faisant suite à une consultation infructueuse)	Marché d'un an à compter du 1 ^{er} avril 2018. Photocopie noir et blanc : 0,015 € HT Photocopie couleur : 0,05 € HT
DEC2018-008	Choix de la société PURE IMPRESSION-EFACTORY pour l'impression du bulletin municipal	Le montant forfaitaire par numéro de 32 pages est de 1 144 € HT (base : 3500 exemplaires) Marché d'un an reconductible 3 fois
DEC2018-009	Choix de la société JVS-Mairistem pour le pack de logiciels métiers Millésime Web Intégral	Montant du marché sur 3 ans : 24 840 € HT (soit 29 808 euros TTC)

II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Comité Consultatif de l'Environnement (28 mars 2018) – Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission Communale pour l'Accessibilité (13 avril 2018) – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

3. Commission Travaux et Voirie (02 mai 2018) – Annexe – Doc N°3

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

4. Commission des Finances (03 mai 2018) – Annexe – Doc N°4

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

5. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (11 mai 2018) – Annexe – Doc N°5

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

6. Commission des Ressources Humaines (réunion du 14 mai 2018) – Annexe – Doc N°6

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires communautaires depuis le dernier Conseil Municipal.
Il évoque les points qui étaient à l'ordre du jour du Comité des Maires du 15 Mai dernier :

- ✓ Les obligations de débroussaillage pour les personnes privées mais aussi pour les municipalités.
- ✓ L'actualisation du Projet de Territoire et l'avancement de la démarche : une réunion est prévue le 25 Mai avec les partenaires institutionnels et le 28 Mai aura lieu la première réunion publique organisée sur le secteur Vallée Anduze – Saint Jean du Gard.

- ✓ Le PGRE des Gardons (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) : une grosse inquiétude à ce sujet car les règles nationales sont appliquées mais celles-ci ne sont pas adaptées au caractère méditerranéen des Gardons et peuvent mettre en péril le développement du territoire. En effet, l'application de la loi rendrait impossible tout prélèvement à certains endroits. La Commission Locale de l'Eau qui a étudié le PGRE et qui s'est réunie le 26 Avril 2018 a obtenu une période transitoire de 3 ans où il sera tenu compte des débits d'étiage, ce qui ne fait que retarder la mise en application de la loi et le blocage du territoire.
- ✓ La compétence eau/assainissement : après une première lecture du Sénat le 17 Avril 2018, la proposition de loi relative au transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, profondément modifiée, a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale. Un point de convergence est apparu : le possible maintien des syndicats intercommunaux, comme le Syndicat de l'Avène, s'ils sont présents sur au moins deux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Le dossier doit passer en commission mixte paritaire mais le compromis semble difficile.
- ✓ Le dossier technique d'appel à projet CITEO : il ressort de l'étude qui a été menée qu'il convient de redynamiser la collecte de papier en créant des points d'apports supplémentaires. Sur la commune, 24 colonnes à papier seront mises en place.
Monsieur le Maire rappelle qu'il vaut mieux éviter d'utiliser les sacs jaunes à cet effet car le coût du tri est très élevé lorsque le papier est mélangé avec d'autres déchets.

Monsieur le Maire précise que l'étude a porté uniquement sur la valorisation du papier et les moyens de le récupérer séparément. La mise en place de bornes supplémentaires va dans ce sens.

IV - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à David BENKEMOUN qui rappelle que deux commissions Aménagement de la Ville et Environnement ont été consacrées à la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (Cf. **Annexe – Doc N°7**), laquelle avait été prescrite par délibération en date du 23 mai 2017.

Une délibération du Conseil en date du 07 mars 2018 est venue préciser ou modifier les modalités relatives à la concertation avec le public.

L'enquête publique destinée à recueillir les observations par rapport au projet de modification s'est déroulée du lundi 19 mars 2018 au jeudi 19 avril 2018 inclus.

La Commission Aménagement de la Ville et Environnement, qui s'est réunie le 11 mai 2018, a examiné le registre mis à disposition du public qui n'a émis aucune remarque et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

V - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA FIXATION DU MONTANT DE L'IRL

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Sous-Préfet du Vigan qui a appelé les Maires des communes du Gard à solliciter l'avis de leur Conseil Municipal par rapport à la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) versée aux instituteurs.

Le montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteur (DSI) déterminé par le Comité des Finances Locales (CFL) versée aux communes en 2017 était de 2 808 €. Le montant de l'IRL, calé sur le montant de la DSI et fixé par le Préfet, est versé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) aux instituteurs. S'il existe une différence entre les deux montants, celle-ci est alors prise en charge par les communes sous la forme d'un « complément communal » de l'IRL.

Concernant l'année 2017, le Sous-Préfet propose de reconduire le montant de l'année 2016, à savoir :

- 2 808 € avec le taux de base (instituteurs seuls et sans enfant),
- 3 510 € avec le taux majoré de 25 % (instituteurs mariés, pacsés, vivant maritalement, ou chargés de famille).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du Sous-Préfet du Vigan de reconduire au titre de l'année 2017, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) retenu en 2016.

VI - DISSOLUTION DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose l'historique de la situation.

Suite à la démission de tous les membres du Comité Technique (CT) représentant le personnel communal, le 25 janvier 2018, cet organisme ainsi que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) se retrouvent dans l'impossibilité de traiter les dossiers en instance.

Faute de candidats suite à la consultation du personnel par la CFDT et sur les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG 30), la collectivité doit procéder à la dissolution du CT et du CHSCT.

Dès lors, tous les dossiers relevant de la compétence de ces deux organismes seront désormais traités, durant la période transitoire qui va jusqu'à la fin de l'année 2018, par le CT et le CHSCT placés auprès du CDG 30 à Nîmes.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	5	0	1

Le Conseil Municipal, APPROUVE, par 23 voix "Pour", 5 voix "Contre", 0 "Abstention" et 1 "Refus de vote", la dissolution du Comité Technique et du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

QUESTIONS DIVERSES

1. Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que les contraintes de dates à respecter pour définir les modalités d'organisation des futures élections professionnelles qui ont lieu le 6 décembre 2018, conduisent à réunir un Conseil Municipal le 05 Juin 2018 à 20H30 (6 mois avant).

2. Culture

Rudy MONIER fait part d'événements importants qui vont se dérouler prochainement.

Les 20 ans de la Médiathèque et les 30 ans de la Maison Pour Tous vont être célébrés avec l'organisation d'une exposition participative (sleeveface) en collaboration avec les usagers de la Médiathèque, un concours photos, les archives des bulletins municipaux et des articles de presse recueillis au fil du temps.

✓ Vendredi 26 Mai 2018 à 19H00 : moment de convivialité à la Médiathèque avec une présentation de la nouvelle signalétique (choisie en relation avec Alès Agglomération) précédée d'un spectacle.

✓ Samedi 27 Mai 2018 à 20H30 : spectacle théâtral de qualité à la Maison Pour Tous avec un comédien de renom et lancement de la participation citoyenne concernant la signalétique de ce bâtiment (appel à projets).

Rudy MONIER rappelle que les élus et les habitants de Saint Christol sont les bienvenus.

3. Contrat avec la SACPA

Est évoquée la convention passée avec la SACPA, et un problème de chats errants. Il semblerait que celle-ci ne soit pas encore signée alors que ce point figurait à l'ordre du jour du mois de décembre 2017. De mémoire, Monsieur le Maire dit que celle-ci a bien été signée.

Il est précisé qu'il faut distinguer le contrat passé avec la SACPA pour les animaux errants et la convention passée avec la Fondation CLARA pour les chats libres.

4. Éclairage public

Il est signalé des lumières extérieures allumées, en plein après-midi, au Parc du Rouret, près du Centre de Loisirs. Il s'agit peut-être d'un problème de programmation.

5. Jeunesse

Il est demandé des informations au sujet des programmes organisés autour de la jeunesse car il n'y pas eu de commission depuis longtemps.

Monsieur le Maire propose que ce soit l'élue référente qui en parle elle-même. Il évoque les "Vacances Citoyennes", projet qui a été voté il y a quelques mois. Pour le reste, il dit laisser à l'élue référente le soin d'en parler directement lors d'un prochain conseil.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H50.
